FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie

cerfa

N° 14772*01

Annexe A - (Décision du directeur général de FranceAgriMer)

DEMANDE D'AIDE POUR LA CESSATION D'ACTIVITE DE PECHEUR PROFESSIONNEL EN EAU DOUCE

Vous êtes pêcheur professionnel en eau douce et vous demandez une aide pour la cessation de votre activité en raison de l'application du plan de gestion de l'anguille prévu par le règlement européen n° 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution des stocks d'anguilles et/ou en raison des interdictions de commercialisation et de consommation des poissons contaminés par les polychlorobiphényles (PCB).

Votre demande doit être adressée à la direction départementale des territoires (et de la mer) du siège social de votre entreprise
Votre demande doit être accompagnée de :

- Relevé d'identité bancaire ou postal : RIB/RICE ou RIP ;
- Justificatif de cotisation à la mutualité sociale agricole (MSA) ou certificat de radiation le cas échéant ;
- Copies de tous les baux ou licences de pêche (ou justification d'activité dans le cas des pêcheurs du domaine privé) ;
- Carte la plus récente de l'association agréée de pêcheurs professionnels, revêtue des timbres se rapportant à l'anguille ou à la civelle délivrés par le comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED) si vous demandez une aide en raison de l'application du plan de gestion de l'anguille ;
- Documents justifiant, le cas échéant, une ancienneté de l'entreprise de moins de 5 ans ;
- Avis d'imposition sur les 5 dernières années prises en compte précédant le dépôt du dossier de demande d'aide ou précédant l'entrée en vigueur de l'interdiction partielle ou totale de pêche en vue de la consommation ou de la commercialisation ;
- Tous documents nécessaires au calcul du chiffre d'affaires moyen d'activité de pêche (« vente de poissons ») sur les 5 dernières années précitées (documents comptables ou tous autres documents – par exemple : formulaire CERFA des micros bénéfices industriels et commerciaux – BIC) ;
- En cas de pluri-activité de l'entreprise, tous documents nécessaires au calcul de la part du revenu moyen de l'activité de pêche par rapport au revenu total moyen généré par l'ensemble de l'activité de l'entreprise (le revenu s'entendant comme le résultat de la déduction des charges du chiffre d'affaires) ;
- Tableaux de synthèse des captures par espèce et du chiffre d'affaires associé sur les 5 dernières années précitées – (voir tableaux joints à renseigner) ;
- A défaut de documents comptables et de tous autres documents, les attestations de déclaration au suivi national de la pêche aux engins (SNPE)à demander à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), avec récapitulatifs des pêches (par espèce) des 5 dernières années précitées.
- Le cas échéant, la justification de la non prise en compte d'une année validée comme exceptionnelle.

VOTRE IDENTITE

Votre raison sociale : |__|__|__|

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES DE PECHE

Pour les pêcheurs ayant réuni les documents comptables prévus dans le présent imprimé de demande d'aide

ANNEE	**N-5**		**N-4**		**N-3**		**N-2**		**N-1**	
Espèces	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires en euros
Anguilles (tous stades)										
Autres espèces impactées par le PCB										
Autres espèces										

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES DE PECHE

Pour les pêcheurs n'ayant pas de justificatifs comptables (voir tableau au § 3-2-1 de la décision de FranceAgrimer)

ANNEE	**N-5**		**N-4**		**N-3**		**N-2**		**N-1**	
Espèces Prix moyen en euro/kg	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires calculé en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires calculé en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires calculé en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires calculé en euros	Poids des captures en kilos	Chiffre d'affaires calculé en euros
Civelles Base de calcul : 322,00										
Saumon Base de calcul : 41,60										
Omble chevalier Base de calcul : 16, 90										
Truite Base de calcul : 12, 80										
Crevette blanche Base de calcul : 12,70										
Sandre Base de calcul : 12, 30										
Friture Base de calcul : 12,10										
Anguille argentée Base de calcul : 13,00										
Anguille jaune Base de calcul : 8,40										
Perche Base de calcul : 8, 30										
Brochet Base de calcul : 7,30										
Ecrevisse Base de calcul : 6,60										
Lamproie Base de calcul : 6, 00										
Silure Base de calcul : 6, 00										
Corégone Base de calcul : 5, 70										
Grande alose Base de calcul : 5, 70										
Poissons blancs Base de calcul 4, 50										
Mulet Base de calcul : 3, 10										
Autres Base de calcul : 8,70										